

Conseil Municipal du 15 décembre 2008

Le quinze décembre deux mille huit, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Annabel BEAUPIED, Régis BLANQUART, Gilbert DECOODT, Michel LASCROUX, Laurent LEBLOND, Pierre LEBLOND, Jean-Michel MAZIER, Béatrice NICOLLE, Catherine OSSENT, Sylvaine SANTO.

Secrétaire de séance : Béatrice NICOLLE.

Absents excusés : Christophe DEGOY, José DELAMARE procuration à Catherine OSSENT, Marie-Christine DUPUIS procuration à Pierre LEBLOND, Benjamin GOULEY.

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2008

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 24 novembre 2008.

B - Communications diverses

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques a transmis les chiffres relatifs à la population légale tels qu'ils ressortent du dernier recensement :

Population municipale : 1107 habitants
Population comptée à part : 25 habitants
Population totale : 1132 habitants

Ces données correspondent au souhait de la Commune de maintenir son seuil démographique en adéquation avec le Plan d'Occupation des Sols voté en 1999 rapportant la capacité d'accueil maximale des équipements publics à 1500 habitants.

Monsieur le Maire présente également le résultat des opérations menées par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en matière d'équilibre des redevances d'eau et d'assainissement entre les communes adhérentes. A ce titre, l'économie réalisée pour une facture de 120 m³ serait de 2,26 %.

Enfin, dans le cadre de politique de formation et d'insertion de la Région Haute-Normandie, Monsieur le Maire met à la disposition des membres du Conseil municipal un cédérom de présentation de la Cité des Métiers.

C - Délibérations

1 - Décisions modificatives

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Décision modificative n°8 – Ajustement de la masse salariale du Budget primitif 2008

Section de fonctionnement

Dépenses

	Affectation	Désaffectation
<u>012 – Charges de personnel</u>		
64111 « Rémunération principale »	3 000,00 €	
Total	3 000,00 €	

Recettes

013 – Atténuation de charges

6459 « Remboursements sur charges... »

Affectation Désaffectation

3 000,00 €

Total 3 000,00 €

Monsieur le Maire précise que les recettes supplémentaires engendrées par les remboursements des traitements des agents placés en congés de maladie permettent un ajustement des dépenses relatives à l'ensemble de la masse salariale à hauteur de 0,8 %.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la présente délibération.

2 - Recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de recruter un agent de collectivité polyvalent.

Après avoir défini un profil de poste adapté, la Commission du personnel a retenu la candidature d'une administrée et préconise son recrutement en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Néanmoins, une réponse de l'Agence Nationale Pour l'Emploi est attendue quant à la possibilité d'embauche de cette personne sous ce statut.

3 - Avenant à un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que pour répondre aux absences involontaires de certains personnels du service technique, l'embauche d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, à temps non complet, a été opérée.

Par ailleurs, au vu de la charge d'activité, il est indispensable, aujourd'hui, de modifier la durée du temps de travail hebdomadaire liée au poste. Une évolution à temps complet est requise.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le contrat précité en ce sens.

Pour répondre à l'interrogation de Béatrice NICOLLE, Conseillère municipale, Monsieur le Maire ajoute que le salarié est embauché pour une durée déterminée de six mois à compter du 23 octobre 2008.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la présente délibération.

5 - Convention Programme d'Action Foncière - Avenant

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée qu'en date du 15 avril 2008, la Commune a signé une convention avec la Communauté de l'Agglomération Rouennaise définissant les modalités d'association au Programme d'Action Foncière d'Agglomération en vue de la mise en oeuvre de son volet habitat (Ferme Debruyne).

Dans ce cadre, il est important d'intégrer la prise en charge d'une nouvelle parcelle de terrain, cadastrée A1300, en complétant la convention d'origine.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant relatif à cette prochaine acquisition.

Béatrice NICOLLE, Conseillère municipale, souhaite connaître la superficie de la parcelle considérée.

Monsieur le Maire précise qu'elle est évaluée à 5 880 m².

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la présente délibération.

5 – Inscription du site d'Etanel au Projet d'Action Foncière d'Agglomération

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a sollicité, en 2007, l'Etablissement Foncier de Normandie en vue de l'acquisition d'un ensemble immobilier à usage d'activité artisanale (Société ETANEL) destiné, après démolition, à une opération d'habitat.

Aussi, la réalisation de ce projet requiert, au préalable, l'inscription du site au Projet d'Action Foncière d'Agglomération.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter le transfert de cet immeuble sis sur le territoire communal, rue de Bimare, cadastré section AN n°s 628 p, 1123 et 1095 pour une superficie totale d'environ 6 660 m², au Projet d'Action Foncière d'Agglomération.

A l'unanimité, l'Assemblée donne son accord.

D – Questions diverses

1 - Médailles du travail

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal une modification du protocole de la cérémonie des vœux aux administrés. En effet, il semble opportun de reporter la remise des médailles du travail à une date plus significative.

Sur ce constat, la commémoration du 8 mai 1945 est retenue pour l'avenir.

2 - Interventions de Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Gilbert DECOODT, Adjoint délégué aux Travaux, demande si la réflexion sur la réalisation de logements dédiés aux Aînés a progressé.

Catherine OSSENT, Conseillère municipale, indique que la Plaine Normande a édité un document sur ce thème. Elle propose d'organiser une réunion de présentation soutenue par un intervenant de l'organisme public.

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupe de travail cantonal doit être créé par Nicolle RIMASSON, Conseillère générale, et encourage cette initiative.

...

Annabel BEAUPIED, Adjointe déléguée aux Affaires scolaires et Vice-présidente du Centre Communal d'Action Social, informe les membres du Conseil municipal que le goûter en faveur des Aînés a eu lieu le samedi 13 décembre 2008. Elle souligne l'excellente organisation et note la qualité d'intervention de l'animateur retenu.

Une réflexion est à mener pour optimiser la distribution des colis effectuée durant cette manifestation.

...

Béatrice NICOLLE, Conseillère municipale, met à la disposition des membres de l'Assemblée le compte rendu du dernier groupe de travail « Eau et Assainissement » de la Communauté d'Agglomération Rouennaise. Des travaux attachés à ce domaine d'intervention sont prévus sur la Commune en 2009.

...

Suspension de séance à vingt heures cinq minutes.
Reprise de séance à vingt heures quinze minutes.

Calendrier

Cérémonie des vœux du Maire le jeudi 8 janvier 2009.
Réunion du Conseil municipal des Jeunes le jeudi 18 décembre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt heures vingt minutes.
